



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question au Gouvernement n° 2656

Texte de la question

CHIKUNGUNYA

M. le président. La parole est à M. Bertho Audifax, pour le groupe UMP.

M. Bertho Audifax. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, l'épidémie de chikungunya à la Réunion semble régresser, mais reste toujours inquiétante avec encore environ 6 000 nouveaux cas la semaine dernière. Avec beaucoup de volonté et de pragmatisme, vous avez fait lancer, avec le concours de l'industrie pharmaceutique, des recherches sur des médicaments déjà présents sur le marché français et susceptibles d'avoir une action antivirale intéressante. Il ressort des travaux du professeur Xavier de Lamballerie, du service de virologie de l'hôpital de la Timone à Marseille, que nous avons auditionné ce matin avec mes collègues de la commission d'évaluation, que l'une de ces molécules testée *in vitro* suscite un sérieux espoir.

Depuis deux jours, la presse réunionnaise s'est faite l'écho de cette avancée, au point que nos concitoyens y voient la fin d'un cauchemar. Bien évidemment, prudence et rigueur s'imposent.

Pouvez-vous indiquer à la représentation nationale dans quels délais et sous quelles conditions les essais cliniques pourront commencer à la Réunion et quelles pourraient en être les suites ? Par ailleurs, vous avez autorisé la requalification du vaccin atténué américain. Pouvez-vous nous préciser les prochaines étapes de cette recherche ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, vous avez utilisé deux mots : prudence et rigueur. Ce sont en effet les deux principes qui guident mon action et celle de mon collègue François Goulard concernant ces travaux de recherche. Au-delà de la prévention et de la prise en charge hospitalière et médicale des personnes atteintes par le chikungunya, il faut absolument trouver des traitements à cette maladie.

Il existe aujourd'hui deux pistes prometteuses, mais il serait prématuré de donner des espoirs qui pourraient être vains. La première de ces pistes est celle du médicament. Nous avons effectivement décidé de passer au crible tous les médicaments disponibles en France et n'ayant pas le chikungunya pour indication, afin de vérifier si l'un d'entre eux pourrait avoir une efficacité sur ce virus. À la suite de la réunion qui s'est tenue le 23 février dernier au ministère, à laquelle participaient tous les laboratoires pharmaceutiques, une molécule répondant à cette attente a été identifiée par le professeur de Lamballerie. Nous pourrions démarrer des essais cliniques dès le début du mois de mai 2006. Si ces essais sont concluants, et dans le strict respect des procédures, car la rigueur s'impose en cette affaire, une mise sur le marché est envisageable début 2007.

L'autre piste est celle du vaccin. Quand je me suis rendu sur l'île de la Réunion en janvier, je m'étais engagé à exploiter cette piste à fond. Après ma rencontre avec mon homologue américain début février, nous avons obtenu la coopération des autorités de ce pays et je viens de donner mon accord pour la requalification de son vaccin. Si celui-ci présente toutes les garanties de qualité et de sécurité nécessaires, des essais cliniques pourraient démarrer avant la fin décembre 2006. Alors que l'élaboration d'un vaccin prend normalement dix ans, si la souche américaine est aussi prometteuse que le pensent les scientifiques, nous pourrions en avoir un dans quatre à cinq ans. En tout état de cause, l'effort que nous avons consenti contre le chikungunya à la Réunion, nous le répéterons contre la dengue dans la Caraïbe, et aussi en Guyane (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Bertho Audifax](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2656

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 avril 2006